

Mobilité Enseignant et Personnel

Mobilité des personnels enseignants et personnels

Les personnels enseignants du lycée Tuianu Le Gayic de PAPAARA peuvent participer à des mobilités de formations dans le cadre des programmes Erasmus+ (Europe).

Mobilité d'enseignement Erasmus+

Un appel à candidature est lancé par mail début octobre par le DDFPT .

Lettre de motivation et CV à adresser au Proviseur et DDFPT

Dans le cadre de votre mobilité, d'une durée minimum de 2 à 3 semaines maximum
Vous serez amené à prendre sur une à deux semaines de congés et une semaine sur le temps scolaire éventuellement.

Ces échanges contribuent et favorisent à :

- L'amélioration des compétences professionnelles
- Une meilleure compréhension des pratiques, politiques et systèmes éducatifs en Europe
- La capacité accrue à contribuer à la modernisation et à l'ouverture internationale des établissements d'enseignement
- La promotion des mobilités étudiantes (effet multiplicateur)
- L'amélioration des compétences linguistiques
- La motivation et la satisfaction personnelles

Avant votre séjour :

- Accompagnement dans la préparation de mobilité formalités administratives avec le DDFPT.
- Mise à disposition d'outils de communication à diffuser pendant votre séjour.

Pendant votre séjour dans l'établissement d'accueil partenaire :

- Rencontrez les étudiants ou intervenants présents pour faire un point sur leur mobilité

A votre retour :

- Transmettez au DDFPT les informations recueillies
- Rédigez un petit témoignage (ou film) accompagné de photos afin de pouvoir valoriser votre mobilité.

Sélection des candidats :

Une commission de sélection se réunit chaque année, elle est composée de :

- Du Proviseur
- Le Proviseur Adjoint
- La Gestionnaire
- Le DDPT



Les critères de sélection (suivant une grille préétablie) :

1. Appréciation du caractère certain du projet : lettre d'invitation / programme de cours...
2. Appréciation de l'objectif recherché et du gain attendu par l'enseignant : lettre de motivation
3. Appréciation de l'engagement de l'enseignant dans la coopération internationale
4. ***Alternance entre un enseignant et un personnel chaque année.***

Dans le cadre de la procédure de sélection et d'attribution des bourses, les enseignants doivent fournir un programme d'enseignement précisant les objectifs et la valeur ajoutée de l'action de mobilité, le contenu du programme d'enseignement ainsi que les résultats escomptés.

Financement

Les financements des mobilités obéissent à des critères combinés de distance et de coût de la vie dans chaque pays, fixés par l'Agence européenne.

Il est à noter que cette aide peut ne pas couvrir l'intégralité des frais engagés par les participants.

Aide au voyage : 1500 € (Tahiti – Pays d'accueil) – le surcoût éventuel est à la charge du participant

Frais de séjour journalier : 92€ à 119€ suivant les pays et défini en fonction du coût de la vie (voir tableau)

Précision

Les enseignants dont le projet de mobilité Erasmus+ a été validé pourront recevoir une avance des frais de séjour d'un montant de 80% du forfait alloué avant leur départ, ou seront remboursés sur présentation de factures à leur retour

IMPORTANT : Cette mobilité étant incluse sur le temps de service des personnels, elle est soumise à la validation du Proviseur des du Ministre de l'éducation.

Les enseignants partant en mobilité ont l'obligation de remplir le « rapport final » de mobilité envoyé par l'agence européenne en fin de séjour.

A noter : le nombre de bourse ERASMUS + de formation varie chaque année

QUELS MONTANTS DE BOURSE ERASMUS + POUR QUELS PAYS ?

Le montant des bourses Erasmus+ est très variable

Le critère principal pour le déterminer, c'est le *pays de destination*. En effet, si vous partez à Berlin, vous n'aurez pas les mêmes besoins qu'à Bucarest ou Copenhague. C'est pourquoi la Commission européenne a classé [les pays du programme](#) en plusieurs groupes, en fonction du niveau de vie sur place. Elle a défini des fourchettes de montants mensuels que les établissements doivent prendre en compte pour définir le niveau des bourses.

- 1er Groupe : Pays où le coût de la vie est plus important (Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède). **348 à 674€/mois pour les études ; 498 à 824€/mois pour les stages**
- 2ème Groupe / Pays où le coût de la vie est moyen (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal). **292 à 606€/mois pour les études ; 442 à 756€/mois pour les stages**
- 3ème Groupe : Pays où le coût de la vie est moins élevé (Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie). **225 à 550€ pour les études ; 375 à 750€/mois pour les stages.**

Une exception cependant. **Si vous venez d'un département ou d'une région française d'Outre-Mer (DROM) ou d'une Collectivité d'outre-mer (COM)**, il sera tenu compte de votre éloignement géographique, et le montant de votre bourse sera de **1500€ pour le déplacement** quelle que soit la destination en Europe.

Votre bourse ne sera pas perçue chaque mois. En effet, 80% du montant vous sera versé à votre arrivée et 20% à votre retour.

FICHE CANDIDATURE ERASMUS +

1. Objectifs du séjour Erasmus :

- Décrivez vos objectifs professionnels pour le séjour Erasmus.
- Précisez comment ce séjour contribuera à votre développement professionnel.

2. Choix de l'établissement d'accueil :

- Nom de l'établissement d'accueil :
- Justification de votre choix (programmes offerts, spécialisations, etc.).

3. Durée du séjour :

- Période prévue pour le séjour (dates de début et de fin).

4. Plan de travail :

- Description détaillée des activités que vous prévoyez de mener pendant votre séjour (enseignement, recherche, formation, etc.).

5. Impact sur vos étudiants ou élèves :

- Comment prévoyez-vous de partager votre expérience Erasmus avec vos étudiants ou élèves ?
- Comment cela bénéficiera-t-il à votre institution ?

6. Lettre de motivation :

- Écrivez une lettre de motivation expliquant pourquoi vous êtes le candidat idéal pour cette bourse Erasmus.

7. Curriculum vitae :

- Joignez votre CV, mettant en évidence votre expérience professionnelle, vos compétences et vos réalisations académiques.

GRILLE DE SELECTION ERASMUS +

1. Expérience professionnelle (sur 10 points) :

- Nombre d'années d'expérience en enseignement.
- Pertinence de l'expérience pour le séjour Erasmus.

2. Objectifs du séjour (sur 15 points) :

- Clarté et pertinence des objectifs professionnels pour le séjour Erasmus.

3. Choix de l'établissement d'accueil (sur 10 points) :

- Justification du choix de l'établissement d'accueil.
- Correspondance entre les besoins professionnels et les programmes offerts par l'établissement.

4. Plan de travail (sur 20 points) :

- Pertinence et détail des activités prévues pendant le séjour (enseignement, recherche, formation, etc.).

5. Impact sur les étudiants ou élèves (sur 20 points) :

- Clarté des plans pour partager l'expérience Erasmus avec les étudiants ou élèves.
- Comment cela bénéficiera-t-il à l'institution d'origine ?

6. Budget prévisionnel (sur 10 points) :

- Précision et réalisme de l'estimation des coûts.
- Cohérence avec le montant demandé en bourse Erasmus.

7. Lettre de motivation (sur 10 points) :

- Qualité de la lettre de motivation, y compris la clarté des objectifs et la motivation à participer au programme Erasmus.

8. Curriculum vitae (sur 10 points) :

- Pertinence des compétences, de l'expérience et des réalisations académiques.